Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260421-D2026_44-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AVRIL 2026

Délibération 2026_44

L'an deux mil vingt-six , le vingt-et-un avril à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le quinze avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LECLERRE Vanessa, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël, Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.
Excusés et représentés : Madame LIDURIN Christelle a donné pouvoir à Madame CONAN Patricia, Madame MILLET Laurence a donné pouvoir à Madame SANSON Murielle, Madame LE BOULER Sabrina a donné pouvoir à Madame Alicia LE GUILLOUX.
Excusé : Monsieur David DAUMER
Secrétaire : Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 19 / pouvoirs : 3 / Nombre de conseillers votants : 22

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2025

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 ;

Après s'être assuré que Monsieur Le Receveur, agissant en tant que Receveur, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celle relative à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par Monsieur Le Receveur, agissant en tant que Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

